



Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

(FSAS-CGTG)

B.P. 257 - 97 100 Basse-Terre

0690.28.19.86

fsas.cgtg@laposte.net – secretariatfsas@gmx.com

www.veyatifsascgtg.org

Siret : 798 550 497 000 19



SECTION SYNDICALE FSAS-CGTG du C.H.L.C.F.

La biologie délocalisée ? Mais quèsaco ???

Le 28 juin dernier sortait une note de service (CH LCF/VH/2024-09) informant de la mise en place «...d'une biologie délocalisée... ». Mais au vu des différentes versions du texte circulant au sein de notre hôpital, il nous a semblé opportun de vous faire un résumé de cette note de service... Agrémenté d'informations obtenues au décours de la rencontre entre les syndicats et la Direction.

QUOI ?

« Ce sont des examens de biologie médicale, dont l'analyse est réalisée en dehors des locaux du laboratoire, à l'hôpital **par le personnel soignant** ».

OÙ ?

Dans un local situé aux urgences (ancien laboratoire situé en face de la radio).

QUAND ?

Aux horaires de « permanence de soins » c'est-à-dire de 16h/16h30 à 22h plus ou moins 7h du matin... weekend et jours fériés à définir ... « **Dès qu'une équipe de soignant VOLONTAIRE sera formée et constituée.** »

QUI ?

« Une équipe d'infirmiers et d'aides-soignants **volontaires** souhaitant assurer cette mission ».

COMMENT ?

« La formation des professionnels sera faite par le laboratoire BPA-Inovie ».

QUELS SERONT LES RESPONSABLES ?

A préciser...car la note nous dit que « le dispositif qui va se mettre en place sera placé sous la responsabilité de BPA Inovie, qui assurera la formation des professionnels chargés de cette activité, la fourniture, la maintenance et le contrôle qualité des équipements. » Euh.... Et les résultats ? Comment ça se passe ?

VOILA CE QUE DIT LA NOTE DE SERVICE..... MAIS VOICI CE QU'ON NE VOUS DIT PAS :

Fin mai début juin 2024, le laboratoire BIOPOLE, qui était et est toujours en charge de la réalisation des examens biologique de l'hôpital, **NE VEUT PLUS** assurer « la permanence des soins » comme convenu dans le marché passé avec l'hôpital pour des motifs « de rentabilité » entre autres.... Du coup, depuis une semaine, c'est le branlebas de combat pour trouver **une solution afin de pallier aux manquements des autres qui ne respectent pas leur contrat signé !!!** Le projet de remettre un laboratoire au sein de l'Hôpital ne date pas d'hier... Tout juste après la disparition du « petit labo » et, comme par hasard, à l'arrivée de certains !

Section syndicale FSAS-CGTG du C.H.L.C.F.

Local Syndical : 05.90.52.25.30.

Secrétaire de section : 06.90.88.83.09.



Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

(FSAS-CGTG)

B.P. 257 - 97 100 Basse-Terre

0690.28.19.86

fsas.cgtg@laposte.net – secretariatfsas@gmx.com

www.veyatifsascgtg.org

Siret : 798 550 497 000 19



Seulement, c'est un « projet » qui se retrouve propulsé sur le haut de la file du fait du départ de BIOPOLE aux fameux horaires de permanence des soins. En effet, il se propose d'assurer les prélèvements jusqu'à 16h00 pour le dernier ramassage.... Projet en concertation depuis fin décembre 2023. Le 25 mai 2024, date de la rencontre de certains acteurs de la vie de l'hôpital (direction, direction des soins, médecins, etc..), il aurait été convenu que : « **Ce projet de biologie délocalisée se fasse avec le personnel des urgences - étant les premiers acteurs à avoir le plus de bilans à « techniquer » sur ces heures - ainsi les bilans des autres services seraient aussi faits par eux.**

Le personnel de nuit étant déjà présent, ils auraient le temps nécessaire de s'y atteler ayant des périodes d'accalmies. De plus, le local désigné se trouve aux urgences. Tout aurait pu se dérouler sans problèmes si à l'annonce de ce projet aux agents des urgences, **la veille des journées de formations** prévues le 25 juin, ils n'avaient pas **TOUS** fait bloc en refusant de telles responsabilités aux pieds levés sous ce flou artistique !!!

C'est ainsi qu'est apparu cette note de service et le rabattage des agents aux décours des couloirs avec la pression de certains cadres. Sachez que tant qu'il n'y a pas de « *personnel volontaire dédiés à cette activité de laborantin, BIOPOLE se doit d'assurer la continuité de leurs services, à eux de trouver une solution pérenne avec la direction.* Donc le « **Chantage et la culpabilité émotionnel** » exercés sur le personnel en leur faisant croire qu'ils n'ont pas le choix et que c'est pour le bien-être des patients ou encore pour assurer la continuité des soins, etc. ne peut fonctionner !!!

Plusieurs questions se posent :

- Quels bilans seront « techniquer » ?
- Qui est responsable des résultats ?
- Que dit l'ARS du fait que BIOPOLE pense sous-traiter à un laboratoire du côté hollandais, donc hors union européenne ?
 - Que dit la législation aux sujets de la norme CE en l'espèce ?
 - Que dit l'Etablissement Français du Sang (EFS) de tout ça ?
- Le fameux partenariat Public-Privé, tant vanté par les réformistes de tout poil, ne fonctionne-t-il qu'à l'avantage du privé ?

Certains agents se sont vus proposer d'assister à cette « formation sur I-Stat ou EBMD (équipement de biologie médicale délocalisé) » qui serait « *plus fiable que les laboratoires de ville et déjà en utilisation partout ailleurs* » mais surtout dans un dispensaire en Nouvelle Calédonie. La Direction nous a assuré que « *la présence des agents à ces formations n'était pas un signe d'engagement de leur part* ». Tout comme l'exclusion des aides-soignants parmi le personnel dédié à cet acte.

Mais nous savons tous comment cela se passe dans les services, en cas d'absence des personnes dédiées, il vous est tout de suite rappelé que **vous aviez été formé et que c'était bien sûr pour le bien du patient et de la population !!!**

Pour ceux et celles qui veulent aller faire preuve de curiosité, sachez tout de même que vous le pouvez et que cela ne vous engage en rien. Même si vous signer la feuille de présence ou repartez avec votre badge de technicien vous avez toujours comme tous contrats un droit de rétractation et une période d'essais.

Saint-Martin, le 12 Juillet 2024

Section syndicale FSAS-CGTG du C.H.L.C.F.

Local Syndical : 05.90.52.25.30.

Secrétaire de section : 06.90.88.83.09.